
Adresse de la société populaire de Pithiviers qui félicite la Convention sur les événements des 31 mai, 2 juin et 3 octobre, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Pithiviers qui félicite la Convention sur les événements des 31 mai, 2 juin et 3 octobre, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 241-242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41508_t1_0241_0000_8;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

CONVENTION NATIONALE

Séance du 14 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Lundi, 4 novembre 1793.

La séance est ouverte à 10 heures et demie.

Les administrateurs du département de la police de la commune de Paris font passer à la Convention l'état des prisonniers; le nombre s'élève à 3,222 (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2).

« Commune de Paris, le 13 brumaire l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des décrets dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 12 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassins, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaires, et d'autres pour délits légers.

Conciergerie (y compris le ci-devant duc d'Orléans).....	478
« Grande-Force (y compris 22 militaires).....	593
« Petite-Force.....	212
« Sainte-Pélagie.....	167
« Madelonnettes.....	259
« Abbaye (y compris 21 militaires et 5 otages).....	130
« Bicêtre.....	767
« A la Salpêtrière.....	383
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	55
« Luxembourg.....	178
« Total.....	<u>3,222</u>

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris :

« N. FROIDURE; MENNESSIER.

La Société populaire de Pithiviers félicite la Convention sur les événements des 31 mai, 2 juin et 3 octobre : « La Montagne, disent-ils, brille dans toute sa gloire, et ses rayons vont porter désormais leur chaleur bienfaisante dans toutes les parties de la terre. » Elle invite la Convention

à rester à son poste jusqu'à l'affermissement inébranlable du gouvernement républicain.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi du procureur syndic du district de Pithiviers (2).

Le procureur syndic du district de Pithiviers, à la Convention nationale.

« Pithiviers, le 10 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je vous fais passer l'expression des sentiments des corps constitués et de tous les vrais sans-culottes du district de Pithiviers. Daignez en faire agréer l'hommage à nos immortels représentants montagnards, en les priant de l'accueillir avec la même sincérité qu'il leur est offert.

« ROUY. »

Suit le texte de l'adresse (3).

La Société populaire, les autorités constituées et les citoyens de la ville de Pithiviers, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Rome renfermait dans son sein des Catilina, vous en aviez davantage à combattre dans le vôtre.

« Malgré le grand coup que vous avez porté le 31 mai et le 2 juin, le marais n'était pas desséché, ses brouillards et ses exhalaisons impures obscurcissaient encore l'éclat du soleil vivifiant de la Montagne, le nuage épais qui la couvrait n'était point entièrement dissipé, votre surveillance active et pénétrante l'a chassé, la Montagne, depuis le 3 octobre, brille dans toute sa splendeur et sa gloire et ses rayons vont porter désormais leur chaleur bienfaisante dans toutes les parties de la terre. Grâce vous en soient à jamais rendues, nos bienfaiteurs et nos amis.

« Vous avez rappelé tous les hommes à la vie; les exposeriez-vous à une mort prochaine? »

« Couronnez votre ouvrage immortel, redoublez, s'il est possible, de zèle et de courage en restant à votre poste, nous vous en conjurons, jusqu'à l'expulsion des satellites des despotes du territoire français et l'affermissement inébranlable de notre gouvernement vraiment républicain.

« Vos noms, déjà gravés dans nos cœurs en caractères ineffaçables, le seront dans ceux de nos descendants et des habitants de l'univers entier.

« Tels sont les vœux des sans-culottes de la Société républicaine, des corps administratifs, du tribunal et de toutes les autorités constituées du district et de la ville de Pithiviers.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 301.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 301.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 301.

(2) Archives nationales, carton C 280, dossier 764.

(3) Archives nationales, carton C 280, dossier 764.

« Le sixième jour de la première décade du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible. »

(*Suivent 97 signatures.*)

La Société républicaine des Sans-Culottes de Boulbon, en félicitant la Convention sur la destruction du fédéralisme, l'invite à ne pas abandonner son poste et à y rester inébranlable jusqu'à ce que l'indépendance de la République française soit reconnue par les despotes coalisés « Qu'ils périssent, dit cette Société, les scélérats qui ont violé leur mandat. L'énormité de leur crime est à son comble. Que ceux qui ont fui pour se soustraire à la vengeance nationale n'échappent point; vous avez décrété qu'ils sont hors la loi; faites plus, mettez leurs têtes à prix. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine des sans-culottes de Boulbon (2).

La Société républicaine des sans-culottes de Boulbon, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Une faction scélérate, formée dans votre sein, avait conçu l'horrible complot d'atteinter à l'unité et à l'indivisibilité de la République. Déjà les fédéralistes de notre département avaient arboré l'étendard de la rébellion, les patriotes y étaient assassinés, et sans l'arrivée d'une armée républicaine dirigée par le citoyen Albitte et ses collègues, les perfides auraient poussé leurs cruautés jusqu'aux dernières périodes.

« Qu'ils périssent, les scélérats qui ont violé leur mandat, l'énormité de leur crime est à son comble. Que ceux qui ont fui pour se soustraire à la vengeance nationale n'échappent point. Vous avez décrété qu'ils sont hors la loi, faites plus, mettez leurs têtes à prix.

« Pour vous, braves et courageux Montagnards qui avez donné au peuple français une Constitution qui fera son bonheur et l'admiration de l'univers, qui avez fait de si sages décrets sur les subsistances et l'agiotage, restez inébranlables à votre poste tant que l'indépendance de la République sera méconnue par les vils despotes coalisés.

« Délibéré, en séance publique, le quatrième jour de la première décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« BÉCHET, président; BERLANDIER;
MORAT, secrétaire. »

La Société républicaine de la commune de La Rochefoucauld témoigne les mêmes sentiments sur les grandes mesures prises contre les fédéralistes par la Convention : elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine de la Rochefoucauld (2).

La Société républicaine de la ville de la Rochefoucauld, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Enfin la cause de la liberté triomphe, et la patrie sera sauvée. Marie-Antoinette n'est déjà plus, les fédéralistes sont errants et leur doctrine hypocrite est confondue; les conspirateurs sont arrêtés; les traîtres vont être démasqués et la vengeance nationale est là qui les attend. Qu'ils frémissent, ces hommes pervers qui vous ont tant calomniés; le prestige s'est évanoui, le voile est déchiré et il ne reste plus que la colère d'un peuple d'autant plus terrible qu'il a été longtemps abusé, trahi à la tête des armées et jusque dans le Sénat. Où serait sa liberté sans les grandes mesures que votre sagesse a dictées; que de victimes n'eût pas immolé le despotisme à son orgueil outragé.... Mais si par votre génie révolutionnaire vous avez sauvé la République, quelles mains plus vigoureuses pourraient l'affermir. Demeurez donc à votre poste, dignes représentants, demeurez-y jusqu'à ce que les despotes coalisés de l'Europe soient entièrement vaincus; c'est la patrie qui vous en conjure, c'est le sang de ses enfants versé pour elle qui l'implore, et tel est le vœu des braves sans-culottes de la ville de La Rochefoucauld. »

(*Suivent 82 signatures.*)

Les administrateurs du département de l'Aisne félicitent la Montagne sur ses travaux et sur la punition des traîtres; ils l'invitent à continuer, et à rester à son poste jusqu'à ce que l'orgueil des tyrans soit abattu.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des administrateurs du département de l'Aisne (4).

Les administrateurs du département de l'Aisne, aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale.

« Laon, le 11^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Montagne républicaine, nous te félicitons. « Elle est enfin tombée la tête de l'altière Autrichienne, gorgée du sang du peuple, l'assemblage de tous les vices, de tous les crimes.

« Elles viennent aussi de tomber ces vingt-deux têtes conspiratrices qui, immolant à leur

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 301.
(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 302.
(4) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 759.